

Introduction.

C'est la plus récente des collectivités territoriales. Son identité est encore fragile. Elle est cependant l'échelle privilégiée choisie pour prendre en charge l'aménagement du territoire (cf. cours sur ce sujet).

Étude de cas : La Bourgogne (Se reporter aux synthèses dans votre cahier).

I. La région, une réalité territoriale.

A. La région, un territoire de proximité.

- La France comporte 22 régions métropolitaines et 5 régions ultramarines de superficie très variable (Guyane 86000 km / Alsace 8300 km²) et très inégalement peuplée (Ile de France près de 12 M d'habitants, Bourgogne 1,7 million sur un territoire grand comme la Belgique)
- Elles gravitent en général autour d'une seule métropole régionale (Bourgogne : Dijon), parfois plusieurs, qui se partagent alors l'espace régional (Haute Normandie : Le Havre et Rouen, Rhône-Alpes : Lyon et Grenoble, Lorraine : Nancy et Metz).

B. La région : Une création récente.

- Créées en 1955 par l'État comme un cadre intermédiaire pour faciliter les politiques d'aménagement du territoire.
- Devenues collectivités territoriales par les lois de décentralisation de 1982. Pouvoirs accrus (loi de 2003).
- Elles sont dirigées par un Conseil Régional élu au suffrage universel qui désigne le président du Conseil régional. Elles disposent de budgets qui leurs confèrent une certaine autonomie financière.
- Elles exercent des compétences qui touchent les citoyens dans leur vie quotidienne (transport, développement économique, aménagement du territoire, éducation, formation professionnelle, culture).

C. Des territoires de proximités en débat :

- L'identité régionale est une réalité qui s'affirme. Depuis trois décennies, la région a gagné en popularité et les citoyens s'identifient de plus en plus à cette circonscription administrative.
- Les limites et les configurations des régions actuelles sont parfois contestées :
 - Des mouvements régionalistes (en Savoie, au Pays basque) voudraient faire coïncider les régions avec d'anciennes provinces historiques.
 - Certains envisagent des fusions de plusieurs régions (Bourgogne et Franche-Comté...).
 - La disparition de certaines régions a même été envisagée (Pays de Loire, Centre...), au nom de l'efficacité économique et pour leur donner « une taille européenne ».
 - Les régions n'ont encore que des pouvoirs réduits, des ressources financières modestes.

II. La région entre mondialisation et développement durable.

A. Les régions face à la mondialisation.

- La mondialisation est à la fois une menace et une opportunité pour les régions.
 - Les régions enclavées, ou dotées d'activités peu compétitives (Limousin, Auvergne) sont défavorisées.

- A l'inverse, l'Ile-de-France et Rhône-Alpes tirent profit de leur poids économique.
- La mondialisation impose un changement de stratégie en matière d'aménagement.
 - L'État a renoncé à sa politique de rééquilibrage du territoire national des années 1960.
 - Il encourage désormais les régions les plus performantes à poursuivre leur développement dans par exemple les secteurs des hautes technologies (Rhône Alpes, Alsace...).
- B. Le développement durable est un moyen de promotion du territoire régional.**
 - Les régions doivent favoriser la compétitivité et l'attractivité des territoires, la protection de l'environnement et la cohésion sociale et territoriale.
 - Les zones en déprise industrielle ou agricole sont incitées à faire valoir leurs atouts.
 - Des parcs naturels régionaux voire nationaux et différentes formes de tourisme vert sont le moyen de lutter contre le déclin des campagnes → Exemples : parc régional du Morvan en Bourgogne, futur parc national Bourgogne-Champagne...

III. III - Des réalités régionales contrastées :

A. D'importants contrastes de richesses.

- L'Ile-de-France est la région française la plus riche (pib = celui des Pays-Bas) : environ 12 millions d'habitants, une concentration exceptionnelle de sièges sociaux, plus du 1/4 de la richesse nationale.
- Trois régions réalisent, un autre ¼ du PIB total du pays : Rhône-Alpes (Lyon), Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille) et le Nord-Pas-de-Calais (Lille). Ces régions renforcent leur attractivité (aéroports internationaux, centres de congrès, pôles scientifiques), mais souffrent cependant de moyens limités, par rapport à d'autres grandes régions européennes concurrentes.
- Les autres régions sont moins puissantes. Certaines souffrent de graves handicaps. Exemples : le Limousin (région enclavée), la Corse (région isolée), la Picardie (trop proche de l'Ile de France)...

B. Des écarts qui s'estompent dans certains domaines mais s'accroissent dans d'autres.

- Les régions peu actives bénéficient de transferts :
 - Touristes et retraités dépensent dans des régions à fort potentiel touristique (les revenus gagnés ailleurs). Exemples : Languedoc-Roussillon, Bretagne, Midi-Pyrénées).
 - la mobilité accrue des populations permet à de nombreux actifs d'exercer leur profession dans une région tout en résidant et consommant dans une autre. Exemple : 70 000 personnes se déplacent quasi-quotidiennement entre leurs régions de résidence et la région parisienne où elles travaillent.
 - les régions considérées par l'UE comme ultrapériphériques reçoivent des aides spéciales. (Régions d'Outre-mer (ROM)). La Guyane, la Guadeloupe et les îles de la Martinique et de la Réunion cumulent des handicaps (situation géographique éloignée, structure économique héritée du passé colonial, exposition à des risques naturels récurrents).
- Cependant, creusement des inégalités
 - Poches de pauvreté et d'exclusion dans les zones urbaines et périurbaines.
 - Ségrégation spatiale : Les populations les plus aisées cherchent à s'en éloigner → étalement urbain, prolifération des résidences fermées et des comportements de type NIMBY.

- Désertification des régions les moins peuplées (Limousin, Corse) qui n'ont pas accès à tous les services indispensables (médecins, hôpitaux).
- Problèmes environnementaux :
 - pollution atmosphérique (PACA en raison de l'importante circulation automobile).
 - Séquelles de la première industrialisation (Nord-Pas-de-Calais ou Lorraine).
 - Pollution des nappes phréatiques et des littoraux (algues vertes) par l'agriculture intensive (Bretagne).

IV. La région ailleurs en Europe : le cas allemand :

- L'Allemagne est à l'échelle européenne, l'exact opposé de la France :
 - En France, un État centralisateur malgré les récentes lois accordant plus de pouvoirs aux régions.
 - En Allemagne, un État fédéral dans lequel les pouvoirs locaux l'emportent dans de nombreux domaines.
- A. Des États en réduction.**
 - Depuis la réunification de 1990, l'Allemagne compte 16 Länder, dont beaucoup étaient des États souverains avant l'unification allemande (1871) qui créa un état fédéral qui ne disparut que pendant le III^e Reich (1933-1945) et dans la RDA communiste.
 - Les Länder allemands disposent de compétences importantes. en matière sociale, éducative, scientifique, culturelle et environnementale bien plus larges que celles des régions françaises.
 - Les Länder jouent un rôle central : Chaque Land dispose d'une constitution, d'un gouvernement, d'un parlement (le Landtag). à l'échelle nationale. : Ils sont représentés par une assemblée, le Bundesrat, qui siège dans la capitale fédérale, Berlin. Et qui participe avec l'Assemblée nationale, le Bundestag, à l'élaboration de certaines lois du pays. Le Sénat en France n'a pas les mêmes pouvoirs : il ne représente pas uniquement les régions.
- B. Des acteurs économiques décisifs.**
 - Les Länder les plus puissants sont intégrés dans la mondialisation.
 - Länder rhénans forment la partie la plus active de la mégalopole européenne.
 - Hesse avec Francfort : métropole financière, siège de la BCE et carrefour logistique.
 - Basse-Saxe propriétaire d'une partie du capital de la firme multinationale Volkswagen.
 - Les Länder défendent l'idée d'une Europe des régions. Moins puissants que la région de Londres ou que l'Ile-de-France, ils savent faire entendre leur voix auprès des institutions de l'UE (lobbying, groupes de pression)
- C. Des acteurs majeurs de l'aménagement.**
 - L'aménagement régional est du seul ressort des Länder, mais, au nom de l'équité territoriale, un mécanisme de péréquation financière fonctionne entre les Länder. Un accord particulier, le pacte de solidarité, concerne le territoire de l'ancienne RDA, en difficulté économique et sociale → depuis 1990, 1500 milliards d'euros ont été transférés vers les Länder de l'Est.